



INTERNATIONAL COALITION
AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

*Pour des informations plus détaillées
veuillez contacter Mary Aileen D. Bacalso
Point focal de l' ICAED
icaedfp@yahoo.com*

Portable: 00-63-2-917-792-4058

www.icaed.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Coalition Internationale contre les Disparitions Forcées (ICAED) célèbre l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Pour publication immédiate

23 décembre 2010

Le 23 décembre 2010, près de quatre ans après son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées reçoit la 20^{ème} ratification nécessaire à son entrée en vigueur. L'Irak est le 20^{ème} Etat ayant ratifié ce traité international.

"C'est une date historique", déclare Mme Mary Aileen D. Bacalso, Secrétaire Général de la Fédération asiatique contre les disparitions (Asian Federation Against Disappearances - AFAD) et point focal de l'ICAED, une coalition qui réunit des associations de familles de disparus et des ONG de droits de l'homme. "La Convention représente le succès de parents de disparus ainsi que d'ONG actives dans le domaine des droits de l'homme du monde entier. Ce sont les familles de victimes de disparitions d'Amérique latine qui ont, les premières, exigé son adoption dans les années 1980. Il a fallu plus de 30 ans pour que la communauté internationale adopte cet instrument juridique qui comble le vide immense et intolérable que constitue l'absence d'un traité international permettant de prévenir et d'éliminer les disparitions forcées. Contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes, la disparition forcée n'appartient pas au passé et n'est pas limitée à certaines régions du monde. Tous les continents ont connu ou connaissent encore cette pratique criminelle. Des personnes disparaissent dans de nombreuses régions du monde. A cet égard, la Convention sera pour la communauté internationale un outil efficace de lutte contre ce fléau."

La Convention assure le droit à ne pas être soumis à la disparition forcée ainsi que le droit des familles des personnes disparues à connaître la vérité. Cette Convention comprend plusieurs dispositions sur la prévention, les enquêtes et les sanctions relatives à ce crime, ainsi que sur les droits des victimes et de leurs familles et sur l'enlèvement arbitraire des enfants nés en captivité.

La Coalición Internacional contra las Desapariciones Forzadas (ICAED) reúne organizaciones de familiares de desaparecidos y organizaciones no gubernamentales que trabajan en forma no-violenta contra la práctica de las desapariciones forzadas en el ámbito local, nacional e internacional. El objetivo principal de ICAED es una pronta ratificación y aplicación efectiva de la Convención Internacional para la Protección de Todas las Personas contra las Desapariciones Forzadas.



Cette Convention énonce en outre l'obligation de la coopération internationale, tant en ce qui concerne l'élimination de cette pratique que les aspects humanitaires liés à ce crime. Elle institue un Comité sur les disparitions forcées qui sera chargé de fonctions importantes et novatrices de surveillance et de protection au niveau international.

"L'entrée en vigueur de la Convention est une avancée décisive, mais beaucoup reste à faire", a encore dit Mme Bacalso.

L'ICAED invite tous les Etats qui ont déjà ratifié la Convention à reconnaître également, s'ils ne l'ont pas encore fait, la compétence du nouveau Comité sur les disparitions forcées à recevoir et examiner les plaintes individuelles.

En outre, l'ICAED invite les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier la Convention sans délai en s'abstenant de faire des réserves qui pourraient être incompatibles avec l'objectif et le but de cet instrument.

L'ICAED appelle aussi tous les Etats à promulguer au niveau national les lois nécessaires à la mise en œuvre effective de la Convention

Enfin, l'ICAED espère que le Comité sur les disparitions forcées sera mis en place dans les meilleurs délais; il pourra sans aucun doute jouer un rôle fondamental pour la mise en œuvre de la Convention, pour la lutte contre l'impunité et la prévention des disparitions forcées.

Aim for human rights – Netherlands, Amnesty International, Asian Federation Against Involuntary Disappearances (AFAD), Civil Initiative We Remember Foundation – Belarus, Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) – Algeria, Euro-Med Federation Against Enforced Disappearances (FEMED), Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT), Federación Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Detenidos-Desaparecidos (FEDEFAM) Human Rights Watch (HRW), International Commission of Jurists (ICJ), Russian Justice Initiative – Russia, Liga Guatemalteca de Higiene Mental – Guatemala, TRIAL (Track Impunity Always – association suisse contre l'impunité) – Switzerland, Breaking the Walls of Silence – Namibia, AFAPREDESA - Western Sahara, Asociación Derechos Humanos Económicos, Sociales y Culturales en Guatemala (DESCGUA) – Guatemala, Disarmament and Non-Violence – Georgia, Lawyers for Human Rights- South Africa, National Society for Human Rights (NSHR) – Namibia, Colegio de Abogados - Peru, Association of Family Members of Disappeared - Sri Lanka, Asociación Pro-Búsqueda de Niñas y Niños Desaparecidos de El Salvador - El Salvador, Coordinadora Nacional de Derechos Humanos – Peru, Asociación de Detenidos-Desaparecidos, Ejecuciones Extrajudiciales y Torturados de Huancayo-Junin-Peru – Peru, Families of Victims of Involuntary Disappearance (FIND) – Philippines, Organisation Marocaine Des Droits HUMAINS – Morocco, Al-Ata'a for Human Rights Support – Iraq, Qatari Panituri – Peru, Institute for Community Policing – Nigeria, Association de Parents et Amis de Disparus au Maroc – Morocco, Comité de coordination des Familles des Disparus au Maroc, Morocco, Asociación por la recuperacion de la memoria histórica de Cataluña RMHC – Spain, Truth Now – Cyprus, Comision de Derechos Humanos – Peru, Social Justice for Equality – Nepal, Centro de documentación en derechos humanos "Segundo Montes Mozo S.J"- Ecuador, Zimbabwe Peace Project - Zimbabwe

La Coalición Internacional contra las Desapariciones Forzadas (ICAED) reúne organizaciones de familiares de desaparecidos y organizaciones no gubernamentales que trabajan en forma no-violenta contra la práctica de las desapariciones forzadas en el ámbito local, nacional e internacional. El objetivo principal de ICAED es una pronta ratificación y aplicación efectiva de la Convención Internacional para la Protección de Todas las Personas contra las Desapariciones Forzadas.